

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

Délibération n°2023_036

5) Budget primitif 2023 - budget annexe du centre culturel

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 mars 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent.e.s sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 28
Votants : 34

Ville de Fleury-les-Aubrais

FINANCES

5) Budget primitif 2023 - budget annexe du centre culturel

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 27 février 2023,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les sommes inscrites en dépenses et en recettes aux chapitres suivants du budget annexe 2023 du centre culturel qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 577 367 € pour la section de fonctionnement, 10 500 € pour la section d'investissement, et à 587 867 € les deux sections confondues :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	342 962,00
012	Charges de personnel	205 305,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 600,00
Total des dépenses de gestion courante		566 867,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		566 867,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 500,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 500,00
TOTAL		577 367,00

Ville de Fleury-les-Aubrais

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services	182 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	395 367,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		577 367,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		577 367,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL		577 367,00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	10 500,00
204	Subventions d'investissement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 500,00
16	Emprunt et dettes assimilés	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 500,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		10 500,00

Ville de Fleury-les-Aubrais

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
13	Subventions d'équipement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits de cessions	0,00
Total des recettes financières		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 500,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 500,00
TOTAL		10 500,00

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 31/03/2023

Publié le : 31/03/2023

Fleury-les-Aubrais, le 28 mars 2023

Pour la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT


 Par délégation
 Le directeur général adjoint
 Emmanuel Buze
 

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;

-date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>